



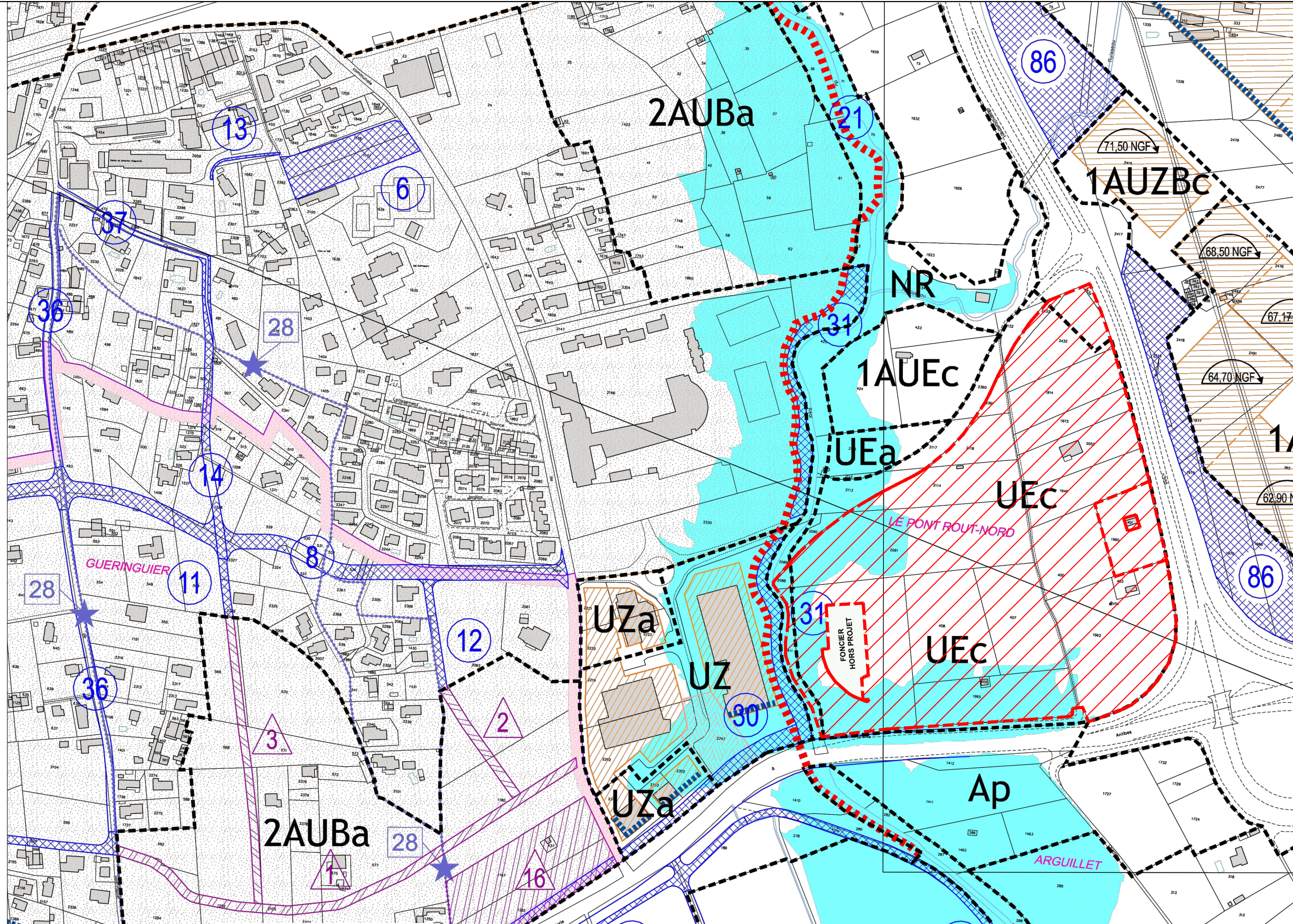
CENTRE COMMERCIAL "HYPER U"

EXTENSION DE LA SURFACE DE VENTE DE L'HYPERMARCHÉ

- LES ARCS SUR ARGENS -



- Limite de zone ou de secteur
- Emplacement réservé pour voirie
- Élargissement pour voirie
- Emplacement réservé pour piétonnier
- Secteur de mixité sociale au titre du L. 123-1-16°
- Report aux orientations particulières d'aménagements
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Servitude au titre du L. 123-2b
- Servitude au titre du L. 123-2c
- Accès de principe
- Zone non aedificandi
- Zone non altius tollendi
- Alignement, ancrage des bâtiments
- Axe d'implantation
- Zone d'implantation
- Bâti remarquable au titre du L. 123-1-7°
- Réseau d'irrigation et ouvrage remarquable au titre du L. 123-1-7°
- Espace boisé d'intérêt paysager au sens du L. 123-1-7°
- Plantations à réaliser
- Risque de mouvement de terrain
- Terrains cultivés à protéger
- Zone de risque inondation, se reporter aux pièces correspondantes du PLU (9.1, 9.2)



SARL RBAA

AGENCE D'AVIGNON : ZAC St Anne - 104 rue Louis Lépine 84 700 SORGUES
 TÉLÉPHONE 04.32.44.85.50 - FAX 04.90.81.00.67
 E.MAIL : contact@rbaa.fr

Stéphane Paturel

EMPRISE PLU

Date: 29.08.2017	DOSSIER N° 83.16.1542
Echelle:	
Dessin CM	
MODIFICATION	
	PIECE N°